

6/7 JUIN 2026

CARPODROME DE LA PRAIRIE

8 Rte de Séry, 60800 Crépy-en-Valois





AGENCE FRANÇAISE
DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE



Fédération Française des Pêches Sportives



agence
mondiale
antidopage

SPORT PROPRE = SPORT SANS DOPAGE

	Accès	
Secteur A	ROUTE	
Secteur B	BOIS	
Secteur C		
	Profondeur	Vitesse du Nul – Lent –Ra
Secteur A	0.8 / 1.7M	
Secteur B	0.8 / 1.7M	
Secteur C		

Anguille	Interdite
Brochet	60cms
Sandre	50cms
Truite	25cms

LIMITATIONS

	Maximum	Particularités
Cannes	13M	
Amorce	15 lirtes tous compris par manche	Pellet, pates seches, maïs (4 boites standard pour 1 litre)
Esches totales	3 litres par manche	Dont 2 litres de verres non coupés

HORAIRES

	Manche1	Manche2
Rendez-vous	8h00	8h00
Tirage au sort	8h30	8h30
Entrée dans les box	9h00	9h00
Début des contrôles (*)	10h	10h
Amorçage	10h50	10h50
Début de la manche	11h00	11h00
5 minutes	15h55	15h55
Fin de la manche	16h00	16h00
Palmarès	18h00	18h00

Informations diverses

	Nom	Téléphone
• Responsable de l'épreuve - inscription	• NICOLAS SOBRAL	• 0684838749
• Forfait	• NICOLAS SOBRAL	• 0684838749

Règlement particulier

- Pêche au pain flottant interdit, autorisé à l'emporte-pièce.
- Amorçage à la coupelle uniquement, la fronde est autorisée pour l'agrainage.
- Imitations esches animales interdites.
- Ligne avec flotteur, surplombée interdite
- Hameçon simple sans ardillon n°10 maximum. Ardillon écrasé interdit.
- Seuls seront comptabilisés les carpes, carassins et amour blanc. Tous les autres poissons devront être remis à l'eau immédiatement.
- Tapis de réception obligatoire.
- Bourriche 25kg max ou 4 poissons dans une bourriche comptée à poids réel
- La pesée est obligatoire, interdiction de sortir les bourriches avant l'arrivée d'équipe de pesée.
- Ne rien jeter à l'eau après la manche (amorce, pellet...).
- En cas de prise d'un poisson, il est formellement interdit de remettre une ligne en

action de pêche ou d'utiliser une coupelle avant la mise en bourriche du dit poisson.

• Le « pendu » est interdit.

• Aucun retour au véhicule après contrôle des esches (sauf urgence et sous la surveillance d'un commissaire).